

<b>Commune de Sainte-Reine</b> <b>Département de Savoie</b>		<b>DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>N° 2023-10</b>
<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>L'an deux mille vingt-trois le 31 mars</b>	
En exercice : 11	Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire.	
Présents : 9	Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 mars 2023	
Votants : 9	<b>Présents</b> : Mesdames, Messieurs,	
Votes pour : 9	FERRARI Philippe, VIBERT Annie, PRAVERT Mikaël, RIVOLLET Yves, PERRIER Mathieu, PERIER Marine, SAMSON Aurélie, LEXTRAIT Emmanuel, MATKOVIC-PELLERIN Jessica,	
Votes contre : 0	<b>Absents excusés</b> : GACHET Stéphanie, MICHEL Véronique donne pouvoir à Perier Marine	
Abstention : 0	<b>Secrétaire de séance</b> : VIBERT Annie	
Préfecture		

**Objet : Approbation des Comptes Administratifs 2022**

M. le Maire se retire de la séance et RIVOLLET Yves, 1er Adjoint, est désigné par le Conseil municipal en tant que président de séance pour présenter le Compte Administratif 2022 pour approbation.

Le Conseil Municipal délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice dressé par Monsieur Philippe FERRARI, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- 1- Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratif ;
- 2- Constate aussi bien pour la comptabilité que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan et d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.*

*Et ont signé au registre les membres présents.*

*Sainte-Reine le 31 mars 2023*

L'adjoint au Maire  
Yves Rivollet

